

Interpellation urgente

Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ?

Le 10 juin 2020, la Municipalité communiquait que près de 175 autorisations d'extension de terrasse avaient été accordées – à ce jour plus de 200 ont été accordées – et que 7.5 km de nouvelles bandes cyclables provisoires et 18 zones à trafic modéré allaient être créés. Aux dires de la Municipalité, ces mesures provisoires marquaient sa volonté de soutenir l'économie locale, d'accompagner les changements de pratique en matière de mobilité urbaine, et par là favoriser la mobilité douce.

Depuis le mois de juin, les mesures susmentionnées ont été mises en œuvre. La création des bandes cyclables a été réalisée en un temps record. Si certains aménagements sont opportuns, d'autres génèrent de nombreux problèmes. Ainsi, certains établissements publics ont constaté une baisse de leur fréquentation liée à la suppression des places de parc afin de faire de la place pour une bande cyclable. D'autres s'inquiètent massivement des futures conséquences de ces mesures, qui ne semblent pas relever d'une vision structurée de la mobilité. La mobilité individuelle a également été directement impactée. Ainsi, à titre d'exemple, la création d'une bande cyclable sur l'avenue de Provence en direction du centre-ville génère désormais des perturbations du trafic durant la journée.

Il apparaît également que les mesures susmentionnées ont été instaurées sans aucune consultation, démarches participatives, ou mise à l'enquête.

Compte tenu de ce qui précède, les interpellateurs posent les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Comment la Municipalité a-t-elle choisi le tracé des nouvelles pistes cyclables ?
- 2) Les mesures provisoires communiquées le 10 juin 2020 seront-elles pérennisées ?
- 3) Si oui, quelle sera la procédure suivie ? En particulier, les riverains et autres personnes touchées seront consultés et/ou auront-elles la possibilité de faire opposition ?
- 4) Des mesures de compensation sont-elles envisagées pour remplacer les places de parc supprimées et éviter la congestion de certains axes ?
- 5) Quel est l'impact financier de la suppression des places de parc sur le budget de la Ville ? Est-il (sera-t-il) compensé par une taxe d'usage du domaine public pour les terrasses ?

Pour le groupe PLR :

Lausanne, le 8 septembre 2022

Xavier de Haller

Mathieu Carrel

Philippe Miauton